

# L'insertion par l'activité économique et le projet Territoires zéro chômeur de longue durée

DÉCEMBRE  
2019

---

Des logiques complémentaires pour  
la suppression de la privation d'emploi

---





Le 12/12/19

Dans notre pays, 6 millions de personnes sont privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires, dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

En complémentarité avec le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE), qui lutte contre l'exclusion depuis plus de quarante ans, le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) apporte un nouveau levier visant à agir directement sur la pénurie d'emploi par le développement de projets de territoire. Il s'agit de créer, avec les personnes exclues durablement du marché du travail, des emplois supplémentaires et utiles au territoire.

Dans la perspective de la prolongation et de l'extension de l'expérimentation en cours, l'association TZCLD, Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, COORACE, et le Réseau Cocagne s'associent pour inviter les structures d'insertion par l'activité économique à s'impliquer dans les initiatives locales porteuses du projet TZCLD. En effet, nous sommes persuadés que la complémentarité et la coopération entre TZCLD et l'IAE sont indispensables pour combattre le chômage d'exclusion.

C'est pourquoi nous vous présentons ce plaidoyer commun. Il formule l'articulation entre TZCLD et IAE, et propose différentes modalités pour que les structures de l'IAE s'engagent et contribuent, à l'échelle locale, au projet TZCLD et pour les porteurs de projet TZCLD afin d'associer au plus tôt les acteurs de l'insertion et de l'inclusion de leur territoire. Enfin, des exemples de coopération sur les 10 territoires habilités illustrent cet argumentaire.

Espérant que cette note participe à la dynamique de territoire pour faire de l'emploi un droit, nous vous en souhaitons bonne lecture.

Louis Gallois  
Président de la Fédération des  
acteurs de la solidarité

Jean Burneleau  
Président de COORACE

Laurent Grandguillaume  
Président de Territoires zéro  
chômeur de longue durée

Hubert Trapet  
Président d'Emmaüs France

Dominique Hays  
Président du Réseau Cocagne

---

Cette note, co-produite par les réseaux Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, COORACE, le Réseau Cocagne et l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) s'adresse aux structures d'insertion par l'activité économique et aux porteurs du projet TZCLD dans les territoires qui s'interrogent sur les articulations possibles entre la politique d'insertion et le projet TZCLD. Elle propose des modalités de complémentarité et de coopération afin de poursuivre le développement de ces deux projets au service de toutes les personnes privées d'emploi. Un travail complémentaire est en cours afin d'associer l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'inclusion à cette réflexion.

---

# TZCLD : UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LA PRIVATION D'EMPLOI

Née il y a plus de 40 ans, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un des principaux leviers dans la lutte contre le chômage de longue durée. Aujourd'hui, les différentes structures IAE salarient chaque mois 140 000 personnes exclues du marché du travail. En 2022, elles en salarieront 240 000. Elles proposent à ces personnes une situation de travail salarié<sup>1</sup> à durée déterminée, encadrée, accompagnée par des conseillers socioprofessionnels, ainsi que des formations et des mises en relation avec des entreprises de droit commun. L'objectif est un retour à l'emploi dit classique au bout d'une période maximale de 2 ans<sup>2</sup>. L'IAE joue ainsi un rôle d'accompagnatrice de transition professionnelle et de création d'emplois et d'activités socialement utiles au territoire.

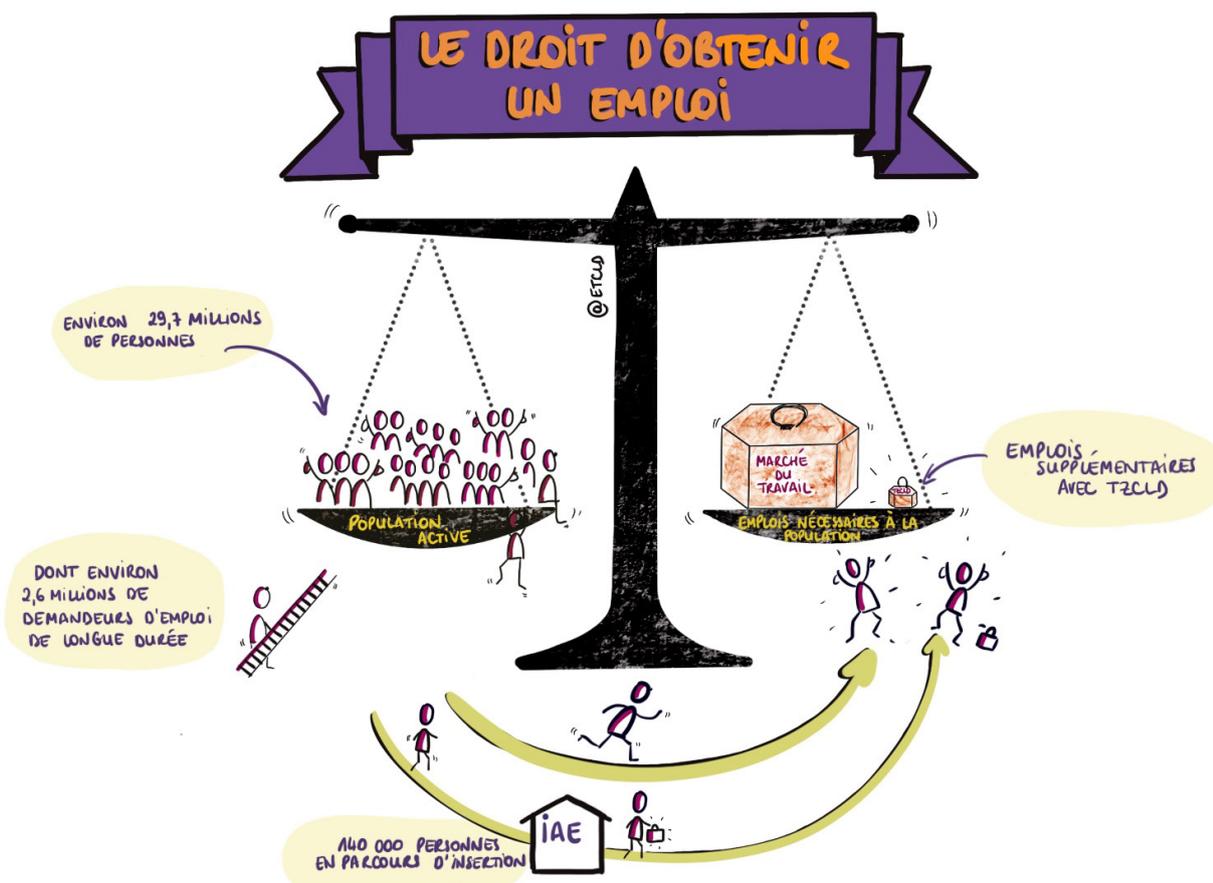
Pour autant et malgré une reprise économique globale ces dernières années, l'accès à l'emploi reste une étape difficile pour les personnes en situation d'exclusion. En effet, de nombreux territoires restent en grande difficulté économique et ne créent pas assez d'emplois pour répondre aux besoins de la population, privant ainsi les personnes sortant de l'IAE d'un emploi dans le secteur « classique ».

Aujourd'hui, plus de 2,6 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an et un grand nombre de personnes privées d'emploi ne sont pas inscrites, devenant totalement exclues du marché du travail et invisibles pour les politiques de l'emploi.

C'est notamment pour répondre à ces problématiques et compléter les actions déjà existantes au service de la lutte contre la privation d'emploi qu'est né le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

<sup>1</sup> Exception faite de l'EITI, dispositif récent d'accompagnement à l'auto-entrepreneuriat.

<sup>2</sup> Des exceptions sont possibles pour les personnes âgées de 55 ans et plus, pour aller jusqu'à la retraite, pour des personnes en parcours de formation qualifiante, pour l'achever, ou pour des personnes très éloignées de l'emploi, sous conditions.



Le projet TZCLD s'inscrit en effet dans une longue tradition qui considère l'emploi comme un droit du citoyen, conformément à l'esprit et à la lettre du préambule de la Constitution Française, selon lequel « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». C'est pourquoi les réseaux Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, COORACE et le Réseau Cocagne soutiennent le déploiement du projet TZCLD et sont membres de l'association portant le projet.

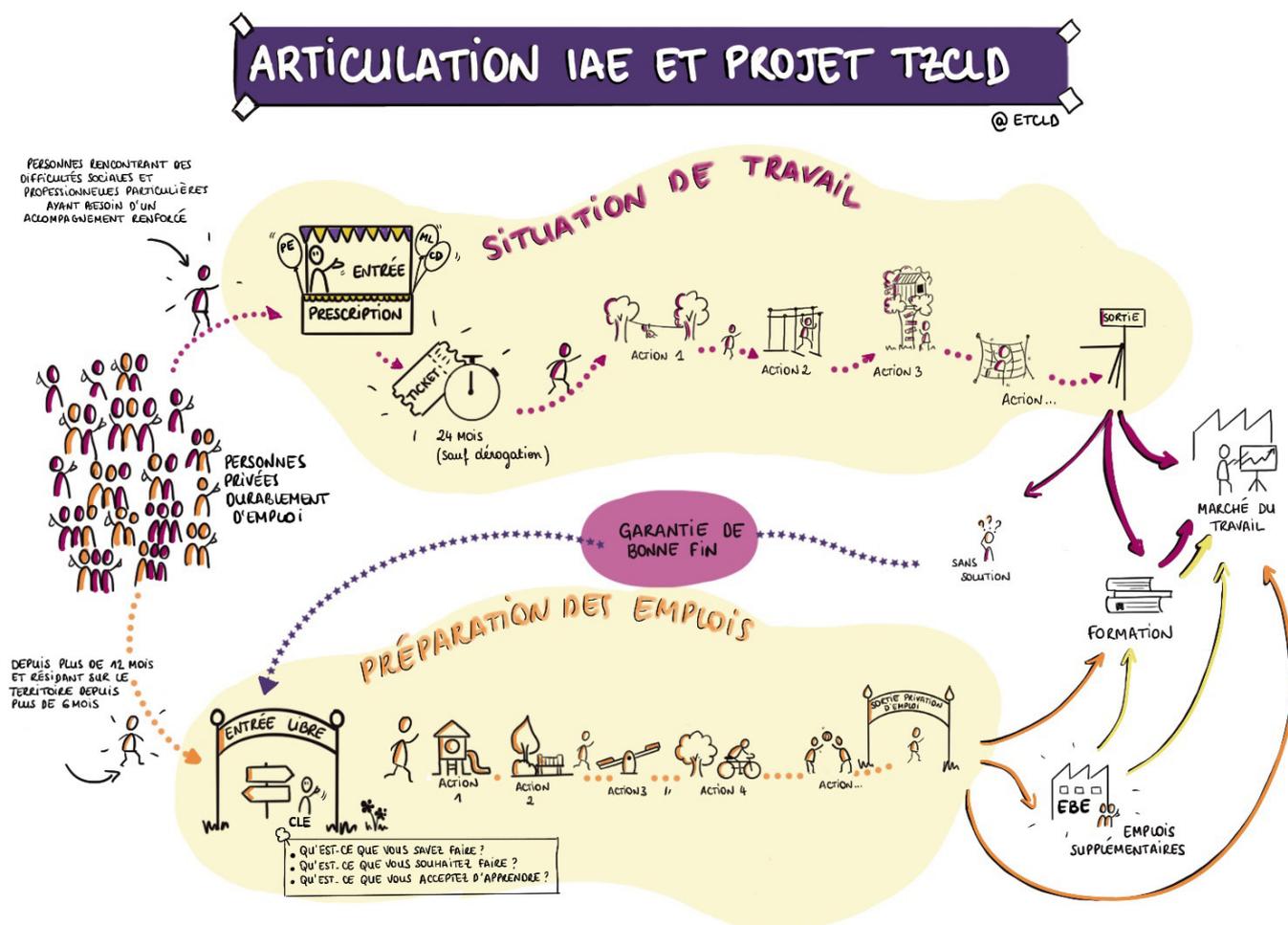
Le projet expérimente une inversion de la logique d'offre et de demande d'emploi : la démarche consiste à partir des compétences et souhaits des personnes privées durablement d'emploi, afin de produire autant d'emplois adaptés aux personnes volontaires que nécessaire pour supprimer la privation d'emploi à l'échelle locale. Les volontaires contribuent, au même titre que les autres acteurs du territoire, au pilotage local du projet : choix des activités exercées, animation des partenariats, analyse des obstacles à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs de longue durée et de toutes les personnes en situation de pauvreté dans le territoire de l'expérimentation.

Pour parvenir à son objectif, le projet propose d'expérimenter un argumentaire de financement novateur : le principe de l'**activation des dépenses passives** par la réaffectation, des dépenses liées à la privation d'emploi, des coûts évités (directs et indirects) et des recettes générées par le retour à l'emploi, vers la production d'emplois supplémentaires. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles lignes de crédits dans un contexte budgétaire restreint. Cette revendication ne peut être séparée de la dimension solidaire et territoriale du projet : elle doit être mobilisée sans contrepartie car l'accès à l'emploi est fondé sur le volontariat des personnes. Par ailleurs, il ne s'agit pas de remettre en cause des droits individuels acquis, mais de mobiliser les recettes générées par les cotisations solidaires (salariales et patronales), la mobilisation des allocations de solidarité (RSA...) non versées aux allocataires et d'obtenir un transfert des coûts évités par l'ensemble des conséquences du retour à l'emploi.

# 2

# DES DIFFÉRENCES, UNE COMPLÉMENTARITÉ

Par leurs missions propres, l'IAE et le projet TZCLD ont des fonctionnements distincts :



Les dispositifs d'insertion se caractérisent par un parcours mêlant accompagnement individualisé, formation et situation de travail temporaire, dont l'accès est soumis à prescription.

En complément de ce travail, le projet TZCLD vise à sécuriser les personnes en produisant des emplois en CDI supplémentaires aux emplois déjà proposés sur le marché de l'emploi, afin d'éviter le retour à la précarité et à l'exclusion. Ces emplois sont portés par des Entreprises à but d'emploi (EBE). C'est pourquoi la possibilité d'obtenir un emploi concerne toute personne privée durablement d'emploi volontaire du territoire. La période avant l'entrée dans l'EBE est déterminante : elle consiste à concevoir, avec et à partir des personnes volontaires, les futurs emplois qu'elles occuperont.

En tant qu'acteurs de l'emploi et de l'insertion, les SIAE sont des acteurs privilégiés pour la production d'emplois supplémentaires sur leurs territoires. Pour autant, la production d'emplois supplémentaires est un nouveau métier car le Comité local pour l'emploi (CLE) et l'EBE s'appuient une méthodologie différente de celle développée par les SIAE pour accompagner les personnes privées durablement d'emploi. Cette complémentarité entre les dispositifs d'insertion et le projet TZCLD ébauche plusieurs modalités de coopération.

# 3

---

## UNE COOPÉRATION AU BÉNÉFICE DES PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI ET DU TERRITOIRE

---

### 3.1

---

#### L'EBE : UNE SOLUTION DE SORTIE EN EMPLOI POUR LES SALARIÉS À L'ISSUE DE LEUR PARCOURS D'INSERTION

La production d'emplois en CDI à hauteur des besoins de la population par l'ouverture des EBE, peut permettre d'offrir une solution d'emploi durable aux personnes sortant d'un parcours d'insertion sans solution sur le marché du travail. Cela peut ainsi réduire les situations d'échec et le retour à la précarité et à l'exclusion. L'EBE propose en effet des CDI adaptés aux besoins et attentes des personnes, dans des territoires où il y a une carence d'emploi. Le projet TZCLD propose ainsi de garantir une sortie positive à tout parcours d'insertion et une sécurité aux personnes (garantie de bonne fin).

## 3.2

---

### L'EXPERTISE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES SIAE AU SERVICE DES PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI

L'accompagnement socioprofessionnel individualisé est un outil qui permet à l'IAE d'accomplir sa mission d'insertion professionnelle dans le marché de l'emploi classique.

L'objet d'une EBE est différent : il est de produire de l'emploi en contrat à durée indéterminée de droit commun et adapté aux volontaires. Comme toute entreprise, l'EBE accompagne ses salariés dans les aspects de la vie professionnelle (accompagnement Ressources humaines). Des travaux sont en cours avec les EBE pour formaliser des pratiques adaptées aux situations de leurs salariés, en matière de gestion des missions confiées, d'organisation de collectifs de travail inclusifs et apprenants, de formation.

L'EBE n'est pas en charge de l'accompagnement social ; celui-ci peut être assuré grâce au partenariat avec les professionnels déjà présents sur le territoire, telles les SIAE, lorsque des volontaires en expriment le besoin. Dans la mesure où c'est le CLE<sup>3</sup>, notamment à travers son équipe projet, qui accueille et accompagne les volontaires, celui-ci est pleinement saisi des potentialités tout autant que des difficultés (sociales, sanitaires, comportementales, professionnelles) des personnes volontaires à l'entrée en EBE, très en amont de leur embauche. Les équipes projet travaillent ces questions avec les personnes concernées, les partenaires de l'accompagnement social dans le territoire, puis avec les directions des EBE après embauche. La mise en place des comités d'entreprise dans les EBE est aussi la possibilité pour les représentants des salariés de jouer leur rôle pour organiser la prise en charge collective et individuelle des difficultés liées à l'activité professionnelle exercée mais aussi à toutes questions hors emploi : santé, mobilité, formation, accès à la culture et loisirs...

En fonction des situations, une personne ayant d'abord intégré une EBE peut être orientée, à sa demande, vers une SIAE. A l'issue de ce parcours, elle pourra réintégrer l'EBE, si elle en exprime le souhait. Dans tous les cas, c'est le CLE qui étudie au cas par cas les situations des volontaires qui se présentent à l'expérimentation.

## 3.3

---

### SIAE ET EBE : DES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS UTILES AU TERRITOIRE

Pour des raisons économiques, de définition de politiques publiques (attribution d'équivalents temps plein (ETP) supplémentaires...), les SIAE n'ont pas toujours les moyens de développer leurs projets d'activités nouvelles. La mise en œuvre du projet TZCLD sur les territoires est l'opportunité pour les SIAE de déployer de nouvelles activités ou de compléter leur capacité d'intervention sur le territoire. Les EBE développent en effet de l'activité (en sous-traitance ou en partenariat) avec des SIAE. Des exemples de coopération SIAE - EBE issus de l'expérimentation en cours sont présentés dans le complément à ce plaidoyer.

<sup>3</sup> Dans lequel on peut trouver notamment Pôle emploi, la mission locale, des travailleurs sociaux, des SIAE...

# 3.4

## L'EBE PORTÉE PAR UNE SIAE

Le cadre actuel des politiques publiques de l'insertion par l'activité économique n'est pas conçu pour développer de l'emploi durable. Le projet TZCLD est une opportunité pour les SIAE qui souhaiteraient compléter leur offre au service de la dynamique de plein emploi de leur territoire. En tant que structures de l'ESS, les SIAE sont des structures qui peuvent être conventionnées comme EBE. Via le projet, les SIAE ont la possibilité de proposer des emplois durables, ce qu'un certain nombre d'entre elles ont essayé de développer à une échelle moindre mais le plus souvent sans avoir de financements publics pour solvabiliser les postes créés. Elles pourraient ainsi mettre en place une EBE en complément de leur activité et s'inscrire dans une dynamique TZCLD afin d'augmenter leur capacité d'action pour l'emploi local.

De plus, les SIAE, en tant qu'actrices de l'emploi sur leur territoire, disposent d'atouts majeurs pour développer des unités de production d'emplois supplémentaires : ces structures ont fait leurs preuves du point de vue managérial et organisationnel et disposent d'une gouvernance installée et de moyens financiers, ainsi qu'une connaissance du territoire et de ses acteurs. En effet, depuis leur création, elles ont développé leur fonction employeur et leurs compétences en termes d'organisation et de management de collectifs de travail agiles. Elles peuvent apporter leur expertise et leur force d'action au territoire pour développer les EBE et ainsi éviter d'avoir à créer ex nihilo de nouvelles structures, avec l'énergie, les coûts et les risques que cela implique.

Aujourd'hui, sur le territoire expérimental de Thiers, c'est une structure porteuse de chantiers d'insertion qui porte la seconde EBE nécessaire au projet TZCLD (cf. compléments). Demain, d'autres SIAE pourraient trouver l'opportunité de porter une unité d'EBE, en particulier si l'expérimentation est étendue à de nouveaux territoires.

### Contacts :

**TZCLD : David Chiron**

@ [david.chiron@tzcl.d.fr](mailto:david.chiron@tzcl.d.fr)

☎ 02 85 52 45 49

**FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ : Alexis Goursolas**

@ [alexis.goursolas@federationsolidarite.org](mailto:alexis.goursolas@federationsolidarite.org)

**EMMAÛS FRANCE : Lorie Mulder**

@ [lmulder@emmaus-france.org](mailto:lmulder@emmaus-france.org)

☎ 07 72 28 68 08

☎ 01 85 58 69 13

**COORACE : Marie Lombard**

@ [marie.lombard@coorace.org](mailto:marie.lombard@coorace.org)

**RÉSEAU COCAGNE : Elena Poirier**

@ [responsableformation@reseaucocagne.asso.fr](mailto:responsableformation@reseaucocagne.asso.fr)

☎ 01 43 26 37 84

# COMPLÉMENTS

## INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PROJET TZCLD

En complément du plaidoyer de l'association TZCLD et des réseaux Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, COORACE et le Réseau Cocagne, cette note revient sur les fondamentaux du projet TZCLD et des exemples de coopération avec des structures d'insertion sur les 10 territoires expérimentaux.

### Le projet TZCLD

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » est le fruit de plus de 30 ans de réflexion à partir de l'expérience des entreprises adaptées (EA) et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui préfigurent à bien des égards les Entreprises à but d'emploi (EBE). Il s'agit d'une initiative citoyenne née d'une première expérience menée par Patrick Valentin, à Seiches sur le Loir (49), dans les années 90. En 2016 avec la loi n°2016-231, elle a été réactivée et portée par des organisations de la société civile : ATD Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Le projet se base sur trois constats :

- **PERSONNE N'EST INEMPLOYABLE** à partir du moment où l'organisation du travail est adaptée à la diversité des personnes.
- **CE N'EST PAS LE TRAVAIL QUI MANQUE**, mais les emplois. Les travaux utiles aux territoires sont aisément identifiables, mais souvent ne sont pas mis en œuvre par manque de solvabilité.
- **CE N'EST PAS L'ARGENT QUI MANQUE**, la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Le projet repose sur une idée essentielle : il est possible de répondre à la pénurie d'emplois en créant des emplois supplémentaires et utiles au territoire, et ce pour toute personne privée durablement d'emploi.

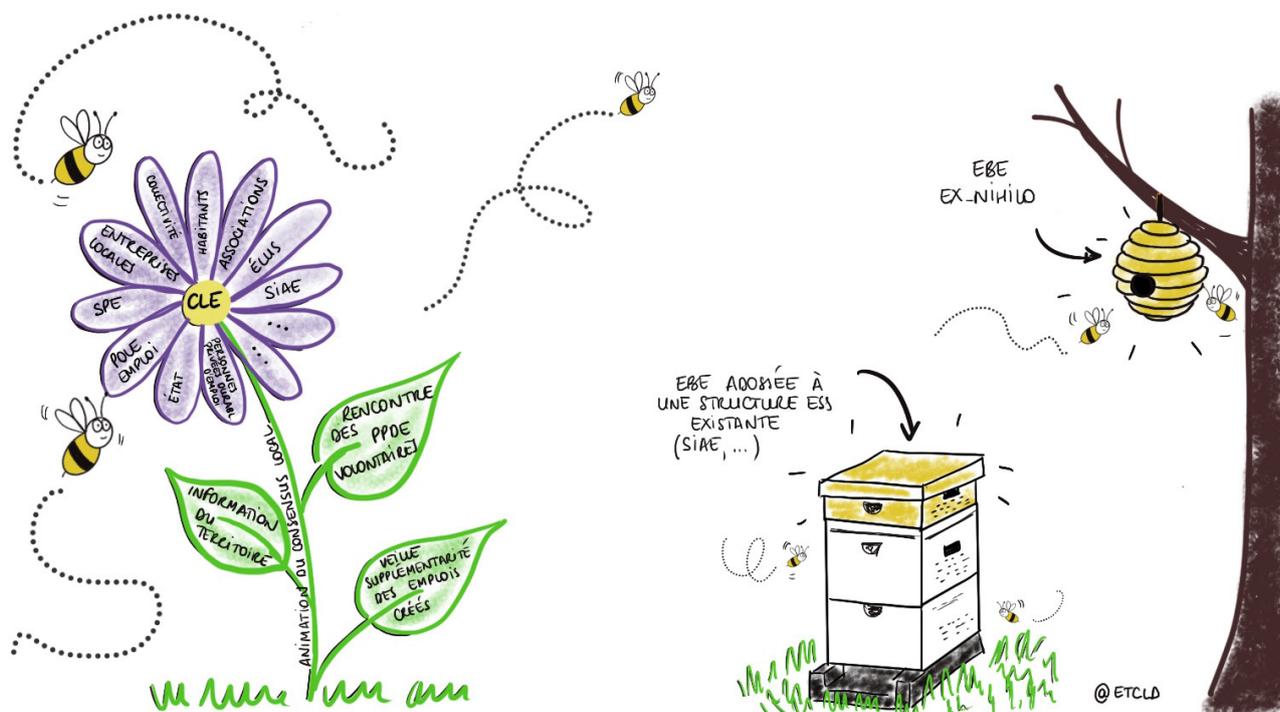
Les modalités apportées par le projet sont les suivantes : d'une part, le contrat de travail « de droit commun », « à durée indéterminée » et à temps choisi ; d'autre part la suppression des catégories et des conditions d'accès : il n'y a pas de sélection à l'embauche. En effet, toute personne privée durablement d'emploi résidant sur le territoire et volontaire dans le projet doit pouvoir obtenir un emploi, sans sélection ni prescription : c'est l'exhaustivité. **L'objectif du projet TZCLD est donc de produire de l'emploi à hauteur du besoin exprimé par les personnes privées durablement d'emploi à l'échelle d'un territoire.**

Pour parvenir à cet objectif, le projet s'appuie sur une dynamique très forte de développement local, pilotée par le **Comité local pour l'emploi** (CLE). Ce dernier est composé de tous les acteurs d'un territoire donné, qui portent collectivement la responsabilité de la suppression de la privation d'emploi : collectivités territoriales, Pôle emploi et acteurs de l'emploi, Direccte, entreprises, associations, personnes privées d'emploi ou tout citoyen se sentant concerné. Pour assurer ses missions opérationnelles (rencontre et mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, identification des activités, communication autour du projet...), le CLE s'appuie sur une équipe projet. Celle-ci est souvent portée par des bénévoles et des salariés des associations et collectivités mobilisées dans le projet localement. Le mécénat de compétences est également un levier pour permettre aux entreprises de s'investir.

Les emplois supplémentaires sont produits à partir des compétences et des souhaits des personnes privées durablement d'emploi volontaires, au sein des **Entreprises à but d'emploi** (EBE). C'est le travail coordonné du Comité local pour l'emploi et de la ou des Entreprise(s) à but d'emploi qui permet de mettre en œuvre le droit à l'emploi à l'échelle locale.

Pour parvenir à son objectif, le projet propose d'expérimenter un argumentaire de financement novateur : le principe de **l'activation des dépenses passives** par la réaffectation des dépenses liées à la privation d'emploi, des coûts évités et des recettes générées par le retour à l'emploi, vers la production d'emplois supplémentaires. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles lignes de crédits dans un contexte budgétaire restreint. Cette revendication ne peut être séparée de la dimension solidaire et territoriale du projet : elle doit être mobilisée sans contrepartie car l'accès à l'emploi est fondé sur le volontariat des personnes. Par ailleurs, il ne s'agit pas de remettre en cause des droits individuels acquis, mais de mobiliser les cotisations solidaires (salariales et patronales) et les allocations de solidarité (RSA...).

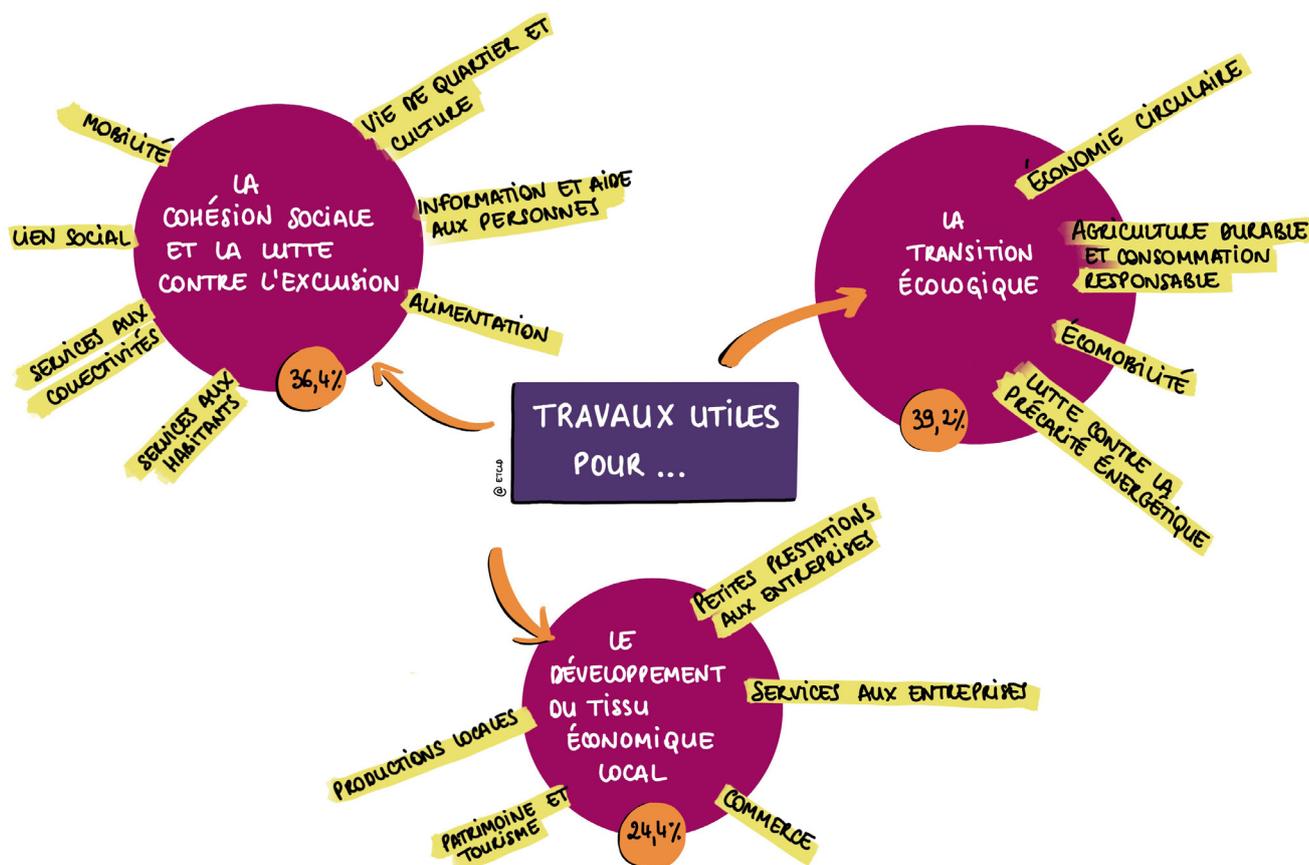
## ARTICULATIONS CLE-EBE



Une première expérimentation du projet a été autorisée par la loi n°2016-231 **d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée pour 10 territoires pour 5 ans (jusqu'en 2021)**. Elle est pilotée par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD).

L'association TZCLD et un grand nombre de territoires<sup>4</sup> se mobilisent actuellement, afin d'obtenir la mise en place de la deuxième étape de l'expérimentation qui consiste à prolonger et à élargir cette expérimentation à de nouveaux territoires en tenant compte des enseignements de la première étape expérimentale.

## Les travaux utiles développés sur les territoires habilités



Source : Fonds ETCLD, Bilan intermédiaire de l'expérimentation (2019)

<sup>4</sup> Pour consulter la carte des 10 territoires expérimentaux et des projets émergents : <https://www.tzclد.fr/decouvrir-l-expérimentation/les-territoires/>

## Quelques exemples de coopération EBE – SIAE sur les territoires habilités

### **ACTYPOLES ET PASSERELLE** (Thiers, 63) :

#### **assurer des prestations pour lever les contraintes liées à l'utilisation du matériel**

Les SIAE ont soutenu le projet TZCLD sur le territoire de Thiers, en participant au Comité local et en devenant partenaire de l'EBE Actyroles, qui est une Société coopérative d'intérêt collectif. CDM Interim (ETTI) est ainsi entrée au capital de l'EBE. Une convention de partenariat a également été passée avec l'Association intermédiaire Passerelle, sur des travaux de jardinage et de bricolage pour les particuliers. Ce partenariat consiste à confier à l'EBE les activités que l'association Passerelle ne peut assumer aujourd'hui malgré la demande des clients (contraintes liées à l'utilisation de matériel). L'EBE Actyroles peut répondre à cette demande en réalisant une prestation de services, mais ne possède pas l'agrément « services à la personne » (SAP). Par conséquent, les particuliers ne peuvent bénéficier des déductions fiscales liées habituellement aux services à la personne. Validé par le Comité local auquel participe la Direccte, ce partenariat permet donc à Passerelle de proposer des services complémentaires à ses clients et de conforter sa présence sur le territoire, tout en créant de l'emploi supplémentaire et en assurant l'accompagnement socioprofessionnel des salariés d'Actyroles.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AI PASSERELLE : <http://www.ccmt.fr/actus/43/L-association-Passerelle.html>

### **LA FABRIQUE DE L'EMPLOI ET SEWEP** (Métropole européenne de Lille, 59) :

#### **toucher de nouveaux bénéficiaires par la tarification solidaire**

L'EBE La Fabrique de l'emploi est partenaire de l'association intermédiaire Sewep qui propose une offre de services aux habitants (garde d'enfants, ménage, courses, compagnie...) sur plusieurs communes situées à l'ouest de la Métropole européenne de Lille, dont le territoire expérimental de Loos. L'association Sewep est membre du Comité local de Loos et a participé à la mobilisation autour du projet TZCLD. La Fabrique de l'emploi intervient en renfort de l'offre de cette association, en proposant des tarifs adaptés aux revenus des habitants les plus modestes sur le quartier des Oliveaux, dans les cas où l'AI ne peut pas faire face à la demande. En retour, l'EBE redirige les clients qui ne répondent pas aux conditions de ressources vers l'AI Sewep. Recherchant à s'implanter localement, ce partenariat est l'opportunité pour Sewep de se faire connaître auprès de la population de Loos grâce à la proximité que le projet TZCLD entretient avec les habitants. Il permet à La Fabrique de l'emploi de créer de l'emploi supplémentaire sur son territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AI SEWEP : <http://www.sewep.fr/>

### **TEZEA ET ENVIE 35, LA FEUILLE D'ÉRABLE** (Pipriac et Saint-Ganton, 35) : **améliorer la logistique des collectes**

Sur le territoire de Pipriac Saint-Ganton une association intermédiaire fait depuis 35 ans des interventions ponctuelles ; le dialogue est permanent. Un chantier d'insertion est porté depuis aussi de nombreuses années par un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ; celui-ci a confié à l'EBE Tezea la recyclerie qu'il avait créée.

Implantées à Rennes, les deux entreprises d'insertion (EI) Envie 35 et La Feuille d'érable, sont partenaires de l'EBE Tezea, qui assure pour ces entreprises la collecte de carton (La Feuille d'érable) et de matériel médical (Envie 35) auprès des entreprises du territoire de Pipriac et Saint-Ganton. Envie 35 et la Feuille d'érable réalisent la démarche commerciale auprès de leurs clients, refacturant ensuite à Tezea le service rendu. Cette coopération permet à ces entreprises d'insertion de s'implanter sur un territoire éloigné de leur siège, demandant donc des moyens logistiques conséquents. À moindre coût, Tezea constitue le point de collecte local de ces entreprises et crée de l'emploi supplémentaire (pour le moment 2 postes) sur son territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR ENVIE 35 : <http://www.envie-35.org/>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FEUILLE D'ÉRABLE : <http://www.feuille-erable.org/>

### **ELAN ET AMS, PARTAGE ET TRAVAIL** (Jouques, 13) : **proposer des prestations courtes dans un territoire à l'habitat dispersé**

Aucune structure d'insertion n'est directement implantée sur le territoire de Jouques, mais deux structures situées à proximité, le chantier d'insertion AMS et l'association intermédiaire Partage & Travail, se sont dès le début du projet investies dans le Comité local de Jouques. Les activités de l'EBE se construisent en consultation avec ces structures, afin de ne pas développer des activités qui pourraient entrer en concurrence avec leur champ d'action. Ainsi, l'EBE Elan assure des prestations de service pour des travaux courts (moins de 2 heures) que ces structures ont des difficultés à assurer, dans un territoire où l'habitat est très dispersé.

L'EBE présente un complément à l'action de ces structures d'insertion, en proposant un emploi aux personnes ne parvenant pas à trouver un emploi durable à l'issue de leur parcours d'insertion. Par ailleurs, le portage d'une nouvelle EBE est envisagé par les structures d'insertion sur le territoire.

### **EMERJEAN ET ELISE** (Villeurbanne, 69) : **créer ensemble une activité innovante**

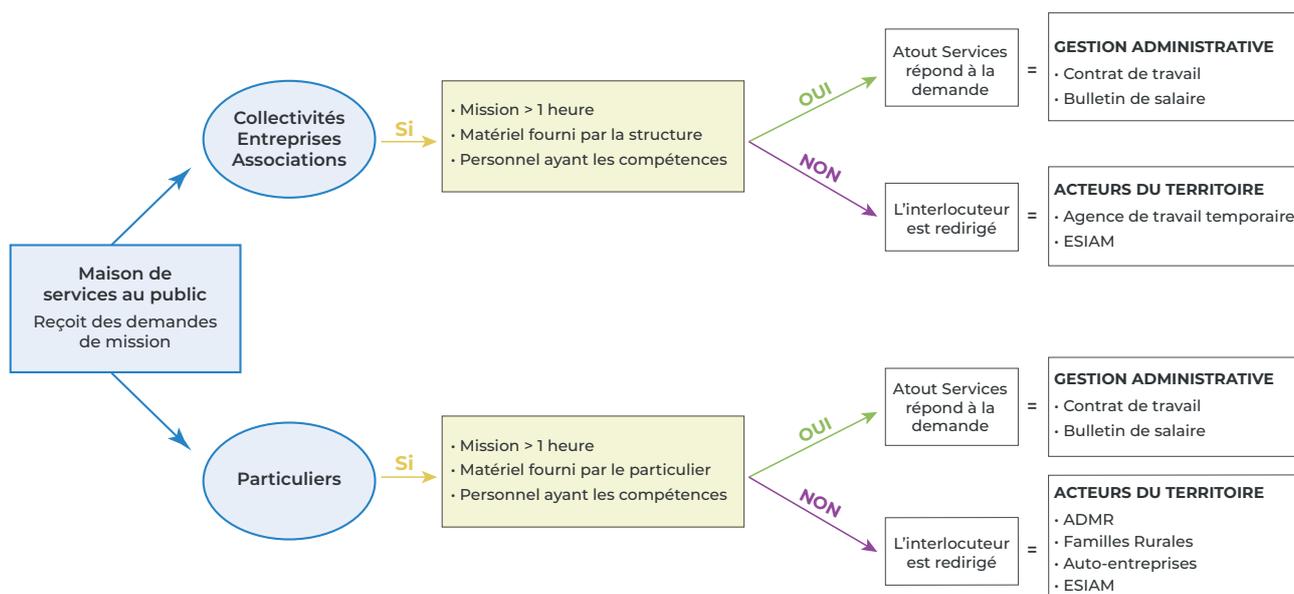
Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises adaptées (EA) ont été associées d'emblée au projet TZCLD dans le quartier Saint-Jean de Villeurbanne. Elles participent également au capital de l'EBE Emerjean qui a vu le jour en mars 2017. Parmi les collaborations entre l'EBE et les SIAE, Emerjean développe une nouvelle activité en partenariat avec l'entreprise Elise (entreprise adaptée collectant des déchets de bureau) et les Détritivores. Cette activité consiste à collecter et traiter les biodéchets de la restauration (collective, professionnelle...). Elle a été incubée et financée par le Booster Emerjean et a été lancée en avril 2018. Si pour le moment l'activité est adossée à l'EBE pour stabiliser son modèle économique, elle a pour vocation, à terme, de devenir une entreprise insérante indépendante. L'EBE apporte l'espace physique d'accueil de l'activité et les salariés pour la phase de développement et assure les relations avec les collectivités et les acteurs locaux grâce à son implantation dans le territoire, ce qui lui permet de créer de l'emploi supplémentaire. L'entreprise Elise, quant à elle, assure la recherche de clients et la maîtrise de l'offre (appui technique et savoir-faire). L'ambition de la future entreprise insérante est de conserver par la suite les emplois des salariés de l'EBE sous forme de CDI classiques.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONCEPT « DÉTRITIVORES » : <http://les-detritivores.org/>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET « BIODÉCHETS » :

<https://zerodechetlyon.org/les-detritivores-un-projet-de-compostage-de-proximite/>

**L'ESIAM ET ATOUT SERVICES (Mauléon, 79) :**  
**illustration d'une procédure de travail concertée**



Source : Atout Services, 2019

**INSERFAC EBE (Thiers, 63) :**  
**une EBE portée par une SIAE**

L'association Inserfac porte plusieurs Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dans la région de Clermont-Ferrand (63). La SIAE est partenaire du projet TZCLD sur le territoire de Thiers depuis le début. En 2019, le CLE de Thiers a sollicité les SIAE du territoire pour ouvrir une seconde EBE. En effet, l'existence d'une seule EBE sur le territoire ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité : 69 salariés travaillent pour Actypoles, et près de 100 volontaires sont encore en situation de privation d'emploi. Afin de contribuer à cet effort collectif, Inserfac a souhaité développer une branche EBE. Pour cela, une nouvelle association, « Inserfac EBE », a été créée et conventionnée EBE par le Fonds ETCLD en septembre 2019. Le CLE accompagne Inserfac dans ses démarches de recherche de locaux, de développement d'activité et d'embauche des salariés.

La nouvelle EBE prévoit 14 embauches en 2019 et développe 4 pôles d'activités :

- livres, culture et artisanat d'art
- recyclage
- gestion des bio-déchets
- prestation de services (lavage auto)

40 emplois devraient ainsi être créés d'ici 2021.



[www.tzclld.fr](http://www.tzclld.fr)  
[contact@tzclld.fr](mailto:contact@tzclld.fr)

---

8 rue de Saint Domingue  
44200 Nantes  
Tél. 02 85 52 49 56

---